

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2020

Présents : Annie BOULAIN, Alain CHASSEUR, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

Excusés : Danièle CASTÉRA, Danielle DEGOS

Pouvoir : Danièle CASTÉRA à Christelle POUYANNÉ, Danielle DEGOS à Roger LARRODÉ

Secrétaire de séance : Alain CHASSEUR

En début de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- **Convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'OPH des Landes.**

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu des commissions

- **Commission voirie** : Suite aux intempéries, des travaux de curage de fossés ont dû être réalisés durant une semaine.
- **Commission Culture** : la commune organisera la représentation d'une pièce de théâtre à la salle des associations le samedi 18 janvier 2020.
- **Commission bâtiments** : remplacement de la porte de la boulangerie en cours de réalisation.

3/ Acquisition bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 30 septembre 1988 la commune a donné bail à construction à la CUMA la parcelle cadastrée section AX n°227 afin qu'elle y construise un hangar de 600 m².

Ce bail a été consenti pour une durée de 99 ans, en contrepartie de la remise gratuite de 130 m² de construction à la commune destinés aux services techniques durant la durée du bail.

La CUMA est donc propriétaire des bâtiments durant toute la durée du bail.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les divers échanges avec le président de la CUMA concernant le projet d'acquisition du Bâtiment par la commune et propose :

- de procéder à la résiliation anticipée et amiable du bail à construction.
- Que cette résiliation soit consentie moyennant une indemnité totale à régler à la CUMA par la commune de 23 000 €.
- De procéder au règlement de cette indemnité de la façon suivante :
 - o A concurrence de 20 000 € payé comptant
 - o Et par la remise à titre de dation en paiement par la commune au profit de la CUMA des parcelles agricoles cadastrées Section AX n° 372, 374, 378, 380 et 382 pour une surface de 6204 m², d'une valeur de 3000 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- de procéder à la résiliation anticipée et amiable du bail à construction.
- que cette résiliation sera consentie moyennant une indemnité totale à régler à la CUMA par la commune de 23 000 €.
- de procéder au règlement de cette indemnité de la façon suivante :
 - o A concurrence de 20 000 € payé comptant
 - o Et par la remise à titre de dation en paiement par la commune au profit de la CUMA des parcelles agricoles cadastrées Section AX n° 372, 374, 378, 380 et 382 pour une surface de 6204 m², d'une valeur de 3000 €.
- que l'acte sera établi par Maître Céline SABOURAULT, Notaire à Peyrehorade.
- que les frais inhérents à ce dossier seront à la charge de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

4/ Acquisition terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Desmoulins de Riols Valérie souhaite vendre la parcelle cadastrée section AB n°607, située derrière l'église et propose de faire une proposition d'achat au prix compris entre 14 et 18 € le m². Accord à l'unanimité.

5/ Remplacement matériel à la boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le four servant à faire les viennoiseries et pâtisseries de la boulangerie ne fonctionne plus et propose de le remplacer compte tenu de sa vétusté.

Il présente à l'assemblée le devis proposé par l'entreprise COURALIS à Jurançon qui s'élève à 2700 € HT et explique qu'il est nécessaire de remplacer le four rapidement afin de permettre au boulanger de travailler dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de remplacer le four de la boulangerie.

ACCEPTE le devis de l'entreprise COURALIS pour un montant de 2700 € HT soit 3240. 00 € TTC.

6/ Convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'OPH des Landes.

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence seniors et d'une salle commune, route du Petit Louise, Monsieur le Maire rappelle que l'OPH des Landes est mandataire de l'opération dans le but d'avoir le même architecte et les mêmes entreprises.

Il convient donc de constituer, par le biais d'une convention, un groupement de commandes pour les marchés de prestations intellectuelles ainsi que pour les marchés de travaux.

L'OPH des Landes sera le coordonnateur de ce groupement, et à ce titre, passera les marchés visés par la convention.

Chaque partie contractualisera uniquement à la hauteur de la masse de travaux et des prestations qui l'intéressent. Pour la commune, il s'agit des travaux concernant la salle de vie commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de notre commune au groupement de commandes proposé par l'OPH des Landes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes;

autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces en découlant ;

autorise Monsieur le Maire à signer, notifier et exécuter les marchés qui concernent la commune ;

autorise Monsieur le Maire à Procéder à toutes les formalités se rapportant à cette opération.

7/ Questions et informations diverses

Sonorisation salle des associations

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'améliorer le système de sonorisation de la salle des associations et du Mur à gauche. Un devis a été demandé à la société UBECO pour l'équipement d'une sono supplémentaire qui s'élève à 1413.46 € HT. Avis favorable à l'unanimité.

Sinistre court de tennis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les vents violents qui se sont produits lors du week end du 21/12 ont provoqué la chute d'arbres sur le court de tennis, occasionnant des dégâts importants. Le sinistre a été déclaré auprès de l'assurance de la commune.

Projet création résidence séniors : une réunion est prévue le jeudi 6 février pour le lancement des travaux et la signature des marchés.

Annie BOULAIN

Danièle CASTERA
excusée

Alain CHASSEUR

Danielle DEGOS
excusée

Thierry GUILLOT

Eric LABASTE

Jean-Pierre LAUDINET

Patrice LAULOM

Roger LARRODÉ

Nathalie MARIMPOUY

Thomas PEYRES

Christelle POUYANNÉ

Josette PREUILHO

Sophie ROBERT

Pierre VENDRIOS